

Communiqué de presse

La CNAOC et la CCMSA renforcent leur coopération pour la prévention du mal-être et la santé mentale dans la viticulture

Paris, 24 février 2026, Salon International de l'Agriculture – La Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie à appellations d'origine contrôlées (CNAOC) et la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) ont signé aujourd'hui, à l'occasion du Salon international de l'Agriculture, une convention nationale de partenariat visant à renforcer la prévention du mal-être et l'accompagnement des exploitants viticoles en difficulté.



Un partenariat pour faire face à l'urgence dans le vignoble : cibler, dialoguer, agir.

A l'heure de la reconduction en 2026 de la Grande Cause nationale Santé mentale 2025, et 4 ans après le lancement du plan interministériel de prévention du mal-être agricole, il apparaît aujourd'hui comme évident que la prévention du mal-être, et la santé mentale du monde viticole, nécessitent une mobilisation collective des acteurs de terrain et des institutions.

Face aux pressions économiques, climatiques et administratives que subissent les exploitants viticoles, il est essentiel de simplifier l'accès aux dispositifs d'accompagnement, aux aides existantes, notamment dans les moments où les démarches administratives peuvent constituer un frein supplémentaire.

« La MSA est engagée de longue date dans la prévention du mal-être agricole. Avec ce partenariat, la MSA et la CNAOC renforcent leur capacité commune à agir auprès des exploitants viticoles, d'une part pour faciliter l'accès aux dispositifs de prévention du mal-être existants, et pour rendre encore plus performant le repérage des

situations à risque dans la profession. » **Jean-François Fruttero, Président de la CCMSA.**

Grâce à ce partenariat, la CNAOC – Maison des Vignerons et la CCMSA souhaitent :

- **Renforcer la coordination entre les acteurs de la prévention** et les acteurs de terrain viticole : connecter les réseaux pour une meilleure action sur le terrain.
- **Favoriser une orientation rapide** des acteurs vers les bons dispositifs d'accompagnement,
- **Limiter l'errance administrative.**

« Nos Organismes de Défense et de Gestion (ODG) qui gèrent les cahiers des charges nos 386 AOC viticoles sont en contact constant avec les vignerons. Ce sont des lanceurs d'alerte auprès des cellules de prévention du mal-être régionales. Ce partenariat avec la MSA nous permet de mettre en lien tous ces acteurs. Préserver la santé mentale des vignerons, c'est préserver l'avenir de nos appellations, c'est le nerf de la guerre. » **Thiébault Huber, Président de la Commission sociale de la CNAOC – Maison des Vignerons.**

À propos de la Maison des Vignerons

La Confédération Nationale des AOC (CNAOC) représente depuis 1924 les vigneronnes et vignerons produisant des vins et eaux-de-vie de vin en AOC à l'échelle nationale et via EFOW à l'échelle européenne. L'organisation syndicale fédère les 18 fédérations régionales, les 386 AOC viticoles françaises et les 196 ODG du territoire, soit 65% de la production viticole nationale. Elle fait le lien entre la réglementation et la réalité du terrain pour permettre aux vignerons de travailler avec sérénité. Elle porte un renouveau positif pour la viticulture française face aux enjeux climatiques, économiques et sociétaux.

À propos de la MSA, l'opérateur social du monde agricole

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole – exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre – et des ayants droit. Grâce à son organisation en guichet unique, la MSA accompagne ses ressortissants tout au long de leur vie et leur offre une protection sociale globale en versant toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en matière de santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle. Particulièrement engagée sur les territoires, la MSA développe de nombreuses actions complémentaires à ses missions de service public, au plus près des populations rurales. Toute l'année, les 12 978 élus-bénévoles et les 14 700 salariés de la MSA contribuent ainsi par leurs efforts au développement de la solidarité, du dynamisme et de l'attractivité des territoires ruraux.

Contacts presse

CNAOC - Charlotte Barotin : c.barotin@cnaoc.org - 06 74 61 78 75

CCMSA – Elora Bayon : presse@ccmsa.msa.fr – 06 66 02 11 72